



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 02 JUILLET 2019

Convocation : Le lundi 24 juin 2019

LE MARDI DEUX JUILLET DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Étaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, SEILLE François, BILLON Michel, Mmes AGOSTO Claude

Absent(s) excusé(es) : BAUER Frédérique, PICHARD Guillaume, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric

Pouvoir(s) : BAUER Frédérique à SEILLE François, PICHARD Guillaume à DUBIEF Jean-Michel, BESNARD Jean-Philippe à AGOSTO Claude, MINARD Frédéric à PINGUENET Patrick.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Claude AGOSTO est élu(e) secrétaire de séance.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

○ **Église : réfection intérieure**

Monsieur PINGUENET fait part à l'assemblée du compte rendu de la dernière réunion de chantier. Les travaux dans la nef sont en cours et ont bien avancé. L'architecte a demandé à ce qu'une inspection soit faite de la charpente. Les enduis et les carreaux de ciments en été refait à l'identique. Il indique également qu'un blason de la famille THIROU (ancien propriétaire du château) a été retrouvé dans la chapelle de la vierge. Les peintures seront donc reprises et un autre sera représenté vers le clocher. Les essais de lumières sur les voutes seront effectués courant juillet.

○ **Voirie à Ossonville**

Monsieur Dubief présente les résultats du marché pour la réfection des trottoirs à Ossonville. Monsieur le Maire rappelle l'estimation du maître d'œuvre à savoir 79 967.50 HT.

Trois offres ont été reçues :

1. Colas : 69 7775.25 € HT
2. Eiffage Route : 78 362.30 €HT
3. Villedieu : 64688.50 € HT

Au vu du rapport d'analyse des offres effectué, l'entreprise VILLEDIEU sort la mieux disante. La CAO propose de retenir l'entreprise VILLEDIEU Frères pour la réfection des trottoirs et bordures à Ossonville pour un montant HT de 64 688.50 € HT soit 77 626.20 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle le montant prévu au budget prévisionnel :

- Travaux : 94 710.00 €TTC
- Moe : 5 880.00 €TTC

Après vote, l'assemblée valide le choix de la CAO et à l'unanimité, l'entreprise VILLEDIEU Frères est retenue. Les courriers de notifications aux non-retenus seront effectués dans la semaine. Les travaux devraient pouvoir commencer début septembre.

○ **Nivellement de la carrière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise BESNARD de Tremblay les Villages est intervenue pour le nivellement de la carrière les 13 & 14 juin 2019. Un gros travail a été réalisé, 16 heures en tout soit 8 heures pour le nivellement de la terre puis 8 heures pour réaménager l'ensemble de la carrière. Comme convenu lors d'un précédent conseil, dès réception de la facture, la moitié sera refacturée à l'EARL CHATIN.

CIMETIERE

○ **Réfection de tombeaux polonais**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu en mairie par une association pour la protection des souvenirs et tombeaux historiques polonais en France. La présidente a sollicité la commune pour l'autoriser à restaurer les tombes de Sylvestre STANIEWICZ et Joseph BUKOWSKI du cimetière. A l'unanimité, cette requête est acceptée. Une réponse écrite lui sera faite dans la foulée.

○ **Projet columbarium**

Monsieur le Maire présente le devis PFG Service funéraire d'Auneau pour la fourniture et la pose d'un site cinéraire de 6 cases pouvant accueillir 4 urnes par case et un jardin de dispersion. Le montant de l'offre s'élève à 3 660.00 €HT soit 4 392.00 € TTC.

Après discussion, il est proposé de réduire le nombre d'urnes à 2 plutôt qu'à 4 urnes par cases. Ainsi, cela permet de doubler le nombre de cases soit 12.

Monsieur le Maire précise que ce modèle est installé au cimetière d'Aunay Sous Auneau et propose d'aller voir sur place l'espace cinéraire.

Le devis est validé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

○ **Segilog – renouvellement de contrat des logiciels berger levrault**

Monsieur Le Maire présente la proposition de renouvellement de contrat sur 3 ans avec le fournisseur de logiciels liés au fonctionnement du secrétariat de mairie.

Les chiffres sont les suivants :

- Partie logiciel et droits d'utilisation : 5 670.00 € HT
- Partie maintenance et formation : 630.00 € HT

représentant un coût annuel de 2100.00 € HT soit 2520.00 €TTC. Le renouvellement de contrat est accepté par le conseil municipal.

○ **MNT contrat de maintien de salaire – labellisation**

Suite au retour de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion pour la mise en place de la protection sociale complémentaire, il convient de valider cette participation employeur comme cela avait été évoqué lors d'un conseil précédent. A partir de cela, une participation de 5 euros sera alloué au personnel disposant d'un contrat de maintien de salaire. Pour les personnes n'ayant pas

toujours adhéré, ils bénéficieront de ce contrat, sans délais de carence, et sans questionnaire de santé.

A l'unanimité, ce contrat est validé et Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

- **Projet de journal communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie courant juin afin de discuter et réfléchir à un journal communal différent de ce qui a été fait jusqu'à présent. Le Ouarville infos actuel ne serait pas remplacé mais le compléterait. Il permettrait de communiquer davantage sur la vie de la commune et traiter des sujets plus développés et variés. Monsieur le Maire et ses adjoints suggèrent de sortir un premier numéro en octobre. L'entreprise Écrire et Dire qui a effectué une proposition commerciale a l'avantage de connaître parfaitement le secteur et tout le territoire Cœur de Beauce. Son offre s'élève à 3100 € / numéro pour un 8 pages impression comprise.

A la majorité, le conseil municipal valide la proposition commerciale pour un premier numéro en octobre. La commission communication devra se réunir en septembre pour choisir le thème de ce premier numéro.

POINTS DIVERS

- **Dégâts de lapins autour de la carrière**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu une convocation à expertise le lundi 10 juillet à 09h00 suite à une déclaration à l'assurance par Jean-Philippe BESNARD pour des dégâts de lapins provenant de la carrière communale sur sa parcelle.

Monsieur le Maire, ne pouvant s'y rendre, demande à Michel VEILLARD d'assurer le rendez-vous.

- **Étude d'un Certificat d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un certificat d'urbanisme reçu en mairie par Madame VALEIX le 17 juin 2019. Il s'agit de deux parcelles se situant sur le hameau d'Edeville classées initialement par le PLU actuel en zone naturelle jardin puis qui par voie de recours par son ancien propriétaire ont été mises sous le régime du RNU. Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'au vu de la mise en place du PLUi et des conditions instaurées par l'Etat, ces deux parcelles seront réinscrites et classées en zone naturelle jardin.

Monsieur le Maire indique que cette demande sera traitée par notre service instructeur Eure et Loir Ingénierie. Dans tous les cas, un courrier aux propriétaires accompagnera la réponse du CUB pour expliquer le devenir de ces parcelles.

- **Friterie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de sollicitation pour l'installation d'une friterie belge itinérante sur Ouarville Il s'agit d'une habitante de Louville la Chenard, Madame Déborah GUILLOU. Le conseil municipal ne voit aucun inconvénient à accueillir un food truck sur la commune. Comme pour les autres commerces ambulants, la commune ne percevra pas de redevance d'occupation du domaine public et l'emplacement proposé est situé sur la placette en face de l'Eglise. Un courrier de réponse sera effectué dans ce sens à Madame GUILLOU.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit à aujourd'hui encore d'un projet.

- **Demande de stationnement**

Monsieur le Maire informe le conseil que les transports REMI sont à la recherche d'un emplacement de stationnement pour le bus actuellement garé zone du Bois Gaillard face à l'entreprise LEGENDRE. En effet, il précise que le bus est régulièrement victime de vol de carburant. L'entreprise est donc à la recherche d'un autre emplacement plus sûr.

Monsieur le Maire propose le parking rue du Château d'eau, le long de l'espace des 4 Vents.

- **Organisation du 13 juillet**

Monsieur le Maire propose de refaire un point sur l'organisation générale du samedi 13 juillet.

Les invitations sont envoyées par le secrétariat. La préparation de la salle s'effectuera le matin même à 09h00. Le repas et l'animation seront réalisés par Monsieur HIDOUVILLE.

Les boissons sont fournies par Maison Savouré et le pain ainsi que les desserts par la boulangerie TUDOT-VAUDRON d'Ouarville.

Guillaume PICHARD quant à lui se charge des fleurs. Bruno ORSINI et son équipe se tiennent prêts pour le tirage du feu d'artifice.

TERRAINS

- **Location des terres communales**

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été envoyé aux agriculteurs de la commune pour la reprise des terres rendues par M. DOUBLET à la fin de la récolte 2019. Les candidats pour sont les suivants :

Pour l'ensemble des terres : EARL des Claireaux ; Benoit PINGUENET ; Thierry BILLARD ; Stéphane LEHERISSE ; SCEA Tousch

Pour la parcelle derrière la station d'épuration : SCEA DUBIEF

La GAEC Grosse sollicite un échange avec la parcelle qui sera achetée en vue de l'urbanisation future zone de la Vigne.

Compte tenu du nombre de candidats, il est proposé suite à une réunion réunissant la commission des chemins d'effectuer un tirage au sort devant tous les postulants et d'allouer un lot global.

Le résultat sera porté à la connaissance du conseil lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Guillaume PICHARD s'est chargé de demander un devis pour le prochain spectacle de Noël. La date retenue est le mardi 17 décembre. Le spectacle sera assuré par Jakibourk, un artiste qui était déjà venu sur la commune et pour lequel le spectacle avait beaucoup plu.

La prestation s'élève à 980.00€ toutes charges comprises.

A l'unanimité, le devis est validé.

François SEILLE rappelle la réunion préparatoire du jeudi 4 juillet en vue de la Ronde des Moulins le samedi 14 septembre. Monsieur SEILLE cherche toujours à joindre les associations afin de les associer à cet évènement.

Monsieur le Maire demande la désignation du notaire Maître PIPEREL pour l'achat des terres secteur de la Vigne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Beauce prévoit de prendre en charge une partie de la contribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales dite FPIC et ce avec toutes les évolutions depuis 2017.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Beauce reprendra la compétence des bornes de charges électriques d'ici quelques temps. La cotisation annuelle pour cet équipement est de 700.00 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de la caserne de gendarmerie porté par la commune les Villages Vovéens. Une délibération prise le 29/05/2012 sous la référence 2012/45 prévoyait une participation à hauteur de 2181.06 €. Dernièrement, et suite aux différents accords attendus pour ce projet, la mairie demande une confirmation de la participation de la commune prise antérieurement. Aussi compte tenu de la baisse de la population selon le dernier recensement INSEE, la contribution nouvellement demandée s'élève à 1965.60 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette contribution. Il conviendra de prendre une décision modificative sur le BP de la commune pour intégrer cette nouvelle dépense.

N'ayant plus aucunes questions, la séance est levée à 22h54.

Copie intégrale

Le Maire,
Jean-Michel DUBIEF